**Compte-rendu du conseil municipal du 23 janvier 2024**

**Commune de CHARME**

**\*\*\*\*\*\***

**Présents :** Madame Agnès Baudrillart, Monsieur Bernard Borne, Madame Chantal Machet, Madame Marilyne Melon, Monsieur Louis Moreau, Monsieur Jean-Michel Rabioux, Monsieur William Vénuti.

**Absents excusés :** Monsieur Mickaël Audouin, Madame Sabrina Béchieau, Monsieur Benoît Fradin (pouvoir donné à Monsieur Jean-Michel Rabioux).

**Madame Marilyne Melon est désignée secrétaire de séance.**

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h26.**

**Approbation du PV du conseil du 13 décembre 2023 à l’unanimité.**

**I. DELIBERATIONS**

**1. Communauté de communes – FDAC 2024 : Signature de convention.**

M. le maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de signer la convention avec la CDC Coeur de Charente, pour le programme du FDAC 2024, pour la suite de la réfection d'une portion de la VC Route des Marais, Les Inchauds, à partir de l’entrée du village jusqu’au pont du fossé, à la cabane en brique du panneau d’affichage communal, pour un montant, avec une révision estimée à 4%, de **8807,50€** HT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention avec la CDC Cœur de Charente pour le programme du FDAC 2024 pour un montant de 8 807,50 € qui sera inscrit au prochain budget.**

**2. Action sociale : attribution de chèques cadeaux ou bons d’achats aux agents :**

Monsieur le Maire expose la nécessité, à la demande de la trésorerie, de refaire une délibération pour attribuer des cartes cadeaux ou bons d’achat à l’occasion des fêtes de fin d’année aux agents de la collectivité, et propose alors d’en déterminer les modalités d’attribution comme suit : Les bénéficiaires seraient les suivants : Stagiaires/titulaires de la Fonction Publique Territoriale, Contractuels de droit public (CDI et CDD) et de droit privé (apprenti), stagiaire Bac Pro en formation par alternance.

Le montant des cartes cadeaux ou bons d’achat proposés est de 105€ pour les agents et de 50€ pour le stagiaire Bac Pro. Ces cartes ou bons seront nominatifs et remis à leur bénéficiaire en décembre. (Voir le tableau joint)

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité :**

**- Approuve les modalités d’attribution de cartes cadeaux ou bons d’achat aux agents,**

**-** **Autorise M. le Maire à signer tout document afférent à la commande de ces cartes cadeaux ou bons d’achat,**

**- Décide de prévoir les crédits correspondants au budget, au compte 6488 pour un montant de 785€.**

**3. SIAEP Approbation du rapport annuel prix et qualité du service public de l’eau potable en 2022 :**

M le Maire rappelle que le CGCT impose la réalisation d’un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l’eau potable, rapport qui doit faire l’objet d’une délibération de la collectivité.

Quelques chiffres concernant le site de St Fraigne dont dépend notre commune :

2 679 abonnés ; Provenance de l’eau: 1/5e du forage et 4/5e de la source de Moulin Neuf.

Consommation moyenne par habitant : 116,5 m3 en 2022 (94 m3 en 2021)

PRIX : pour une facture de 120 m3 / an : en 2022 : 346€ TTC ; en 2023 : 361 € TTC (+15€ ).

La qualité de l’eau est bonne, au vu des résultats d’analyses donnés pour 2022, tant au niveau bactériologique que physico-chimique.

**Travaux** réalisés sur charmé :

- Renouvellement de canalisations : Route de Ligné et RD 185  (route de Bessé);

- Reprise et renouvellement : 14 branchements rte de ligné et 9 RD 185 ;

- Reprise de poteau incendie (Route de Ligné -les Inchauds)

Poursuivre la détection des conduites à risque pour les renouveler ; repérages et surveillance.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, approuve le rapport sur le prix et la qualité du service d’eau potable 2022 du SIAEP du NORD OUEST CHARENTE. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.**

**II. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS**

**1. Demande de Mme Séverine GUILLONNEAU (Le Chemin du Hérisson) de mise à disposition de la**

**salle des fêtes** un après-midi de la 2eme semaine des vacances d’hiver entre le lundi 26/02 et le

vendredi 1er mars pour organiser une activité avec les parents et leurs enfants.

**Proposition : lundi 26, mardi 27 ou mercredi 28 février après-midi.**

**Contrat avec gratuité d’utilisation mais dépôt de chèque de caution et d’attestation d’assurance.**

**2. Spectacle (CDC) du dimanche 11 février 16h30 « le Berger des Sons » (durée 1h) :**

Prévoir avec la CDC un apéritif pour les participants, les élus, les vice-présidents de la CDC (20 à 25 personnes). La commune se chargera des boissons et la CDC du petit buffet.

**3. Parc photovoltaïque de la Tranche :**

Permis de construire signé. Baux emphytéotiques en cours de préparation. Bornage prévu avec le géomètre le mardi 13 février à 10h.La commune demande la participation de son propre notaire en plus du notaire de la société URBA SOLAR.

**4.Trail des P’tits Loups du 7 avril 2024 :**

Besoin de signaleurs (Nom, prénom, tél, N° de permis de conduire) ; cf tableau à constituer. Se

signaler à la Mairie ou au maire.

**5. Repas des Aînés du 17 mars :** choix du menu.

**Fin de la réunion à 21h07**

**Prochain conseil municipal à 20h le mardi 27 février 2024.**